



**LE SAVIEZ-
VOUS ?
BY ICM LEGAL
CONSULTING**

**Extrait d'une
jurisprudence**

www.icmlegalconsulting.fr



✘ Harcèlement moral : Arrêt de la Cour de Cassation du 6 juillet 2022 n 21 13631 Peut constituer un manquement à l'obligation de sécurité, la mise en cause précipitée et humiliante du mode de management d'un salarié.

RAPPEL SUR L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL ✓

LE

CODE DU TRAVAIL OBLIGE TOUT EMPLOYEUR À ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DE SES TRAVAILLEURS (L 4121 1 DU CODE DU TRAVAIL, COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, 28 FÉVRIER 2006 N° 05-4155.

DANS

CE CADRE, IL LUI REVIENT DE PRÉVENIR DES FAITS DE HARCÈLEMENT MORAL POUVANT POTENTIELLEMENT SURVENIR

DANS L'ENTREPRISE, ET, LORSQU'IL A CONNAISSANCE DES FAITS, D'Y METTRE FIN ET ÉVENTUELLEMENT DE SANCTIONNER L'AUTEUR DES FAITS

SA

RESPONSABILITÉ PEUT AINSI ÊTRE ÉCARTÉE LORSQU'IL DÉMONTRE AVOIR PRIS TOUTES LES MESURES PROPRES À FAIRE

CESSER LE HARCÈLEMENT DÈS QU'IL A EU CONNAISSANCE DE FAITS SUSCEPTIBLES DE CONSTITUER DU HARCÈLEMENT.

APPORT DE L'ARRÊT DU 6 JUILLET 2022

EN

L'ESPÈCE, UNE COLLABORATRICE AVAIT DÉNONCÉ LES PRATIQUES MANAGÉRIALES DE SA RESPONSABLE, ENTRAINANT UNE SOUFFRANCE AU TRAVAIL. LA RESPONSABLE D'ÉQUIPE QUI DISPOSAIT D'UNE TRENTAINE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ DANS L'ENTREPRISE ET ÉTAIT PLACÉE EN ARRÊT DE TRAVAIL, S'ÉTAIT ENSUITE VU NOTIFIER UNE MUTATION DISCIPLINAIRE, SIGNANT UN AVENANT CONTRACTUEL POUR UN NOUVEAU POSTE.

**LA
COUR D'APPEL, PUIS LA COUR DE CASSATION, FONT
DROIT AUX DEMANDES DE LA RESPONSABLE
D'ÉQUIPE.✓**

**D'UNE
PART, LE DRH AVAIT CONFIE L'ENQUÊTE AU
SUPÉRIEUR DIRECT DE LA RESPONSABLE DE LA
SALARIÉE, AVEC QUI LA MÉSENTENTE
ÉTAIT CONNUE ET LE COMITÉ DE DIRECTION AVAIT
ÉTÉ INFORMÉ DE LA MUTATION DISCIPLINAIRE DE LA
SALARIÉE AVANT MÊME
L'ENGAGEMENT FORMEL DE LA PROCÉDURE
DISCIPLINAIRE À SON ÉGARD ET A ÉBRUITÉ CELLE-CI
DANS L'ENTREPRISE**

**D'AUTRE
PART, LA MISE EN CAUSE DE LA SALARIÉE, QUI
DISPOSAIT D'UNE GRANDE ANCIENNETÉ ET SANS
ANTÉCÉDENT DISCIPLINAIRE,
L'AYANT CONDUIT À UN ARRÊT DE TRAVAIL, ÉTAIT
BRUTALE, PRÉCIPITÉE ET HUMILIANTE.**

**Employeurs : Prémunissez-vous de
votre obligation de sécurité et de
santé au travail en faisant appel à
notre expertise. 😊**

**Contactez-nous pour un premier
diagnostic sans engagement. Lien en
bio pour une prise de rendez-vous
ou 01 69 47 60 23
06 44 95 59 25**



LEGAL CONSULTING

INVESTIR SUR L'HUMAIN